

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 35 (1897)  
**Heft:** 44

**Artikel:** Affreuses séquestrations  
**Autor:** Sharp., Bill  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196525>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sine en aura dix-sept dans un mois, nous ne sommes plus des enfants, je pense ! Eh bien ! lorsque j'ai déclaré à mon père que je voulais épouser Marcelle, il m'a ri au nez !...

— Et moi, interrompit la jeune fille, lorsque j'ai avoué à maman mon amour pour Gaston, elle m'a renvoyée à mes poupées !

Deux soupirs : ah ! ah !... puis encore un silence.

— Mes enfants, attendez le hasard, reprit l'aïeule de sa voix gravement douce, attendez le coup de vent... attendez le parmesan...

... Et comme les deux jeunes gens la regardaient surpris, l'œil interrogatif...

— Oui, mes enfants, continua-t-elle, c'est ainsi que j'ai épousé feu votre grand-père. C'était en 1836, il avait vingt ans, j'en avais seize. C'était alors un beau jeune homme brun, au regard franc, à l'allure décidée ; ses parents étaient voisins de campagne des miens et chaque dimanche à la messe nous nous rencontrions. A peine nous étions-nous vus trois fois que nous nous aimions. Bientôt des relations s'établirent entre les deux familles ; bien entendu, personne ne se doutait de rien, et nous continuâmes dans ces rapprochements fréquents à resserrer les liens que nous avions ébauchés à l'église. Nous passions très souvent la soirée ensemble : l'été, c'étaient de grandes promenades dans les allées du parc où, sous le regard bienveillant des étoiles, nous nous disions un tas de petites choses... bêtes, mais bien douces ; l'hiver, c'étaient des séances musicales interminables où nous faisons servir les mots enflammés, trop enflammés parfois, des duos, à nous redire notre amour, sans que nos parents s'en effarouchassent, ignorants qu'ils étaient, et ne voyant dans tout cela que de l'enfantillage.

Enfantillage ! oh ! ce mot, mes enfants, que de fois me l'a-t-on jeté au visage !

Mais cette situation ne pouvait durer éternellement : un jour, M. Georges de P... s'en ouvrit à son père, tandis que, de mon côté, je déclarais au mien mes sentiments intimes.

Ah ! Marcelle, ah ! Gaston, ce que vos parents ont dû vous dire et vous dire n'équivaudra jamais à la scène dont je fus gratifiée ce jour-là ; votre grand-père, de son côté, en essaya une semblable et, lorsqu'en radelette, cette fois, nous nous revîmes le lendemain, ce ne fut de part et d'autre qu'exclamations navrées et soupirs de désespoir !

Hélas ! ce ne fut pas tout ; on nous sépara. Mon père profita de l'hiver qui approchait, surtout de sa santé, qu'il prétendait ébranlée, pour partir pour Paris ; pendant sept mois, sept siècles, nous restâmes éloignés l'un de l'autre ; mais on ne s'oubliait pas, oh ! non ; enfin, mai étant de retour, nous revînmes au château et nous nous retrouvâmes plus amoureux que jamais.

Cependant les jours passaient sans amener aucun changement dans notre vie. Nous commençons à nous lamenter sérieusement, lorsqu'un hasard brusqua les choses. Cet été-là, mon père obtint du roi Louis-Philippe une charge importante dans l'administration des forêts, et, dans le mois qui suivit sa nomination, il fut obligé d'offrir un dîner aux trois plus grandes familles des environs, parmi lesquelles se trouvait celle du baron de P... Pensez si Georges et moi nous nagions dans la joie !

Enfin ce jour béni, ce jour en l'attente duquel nous comptons les heures, arriva ; je me souviendrai toujours de la robe que je portais : elle était en turlatane blanche, ornée seulement d'une large ceinture de taffetas bleu de ciel qui m'entourait la taille et retombait en grand nœud ; j'avais des manches à gigot et mes cheveux étaient ramenés en papillotes au-dessus de mes oreilles ; quant à votre grand-père, il avait fait ce jour-là une toilette des plus soignées ; sur son pantalon d'une blancheur immaculée retombaient les pans de son habit bleu barbot, une immense cravate à la dernière mode lui enserrait le cou, tandis que sur son front son toupet se relevait provocateur ; en un mot, nous étions superbes tous deux et surtout rayonnants d'espoir. Qu'attendions-nous au juste de ce dîner ? A vrai dire, rien de précis, nous étions réunis, et cela nous suffisait.

Mais un dieu veillait, le petit dieu malin des amoureux.

On se mit à table. Tout d'abord tout se passa bien ; nous étions très sages, les personnes graves causaient et mangeaient posément, les plats les plus variés défilaient devant nous, entr'autres une entrée à la financière dans laquelle le cuisinier n'avait pas épargné le parmesan. Tout à coup, tandis que

tout le monde dégustait ce mets, un coup de vent — la table était dressée dehors, sur la terrasse du château — un coup de vent éteignit brusquement les deux lampes placées aux extrémités, et pendant un instant les convives furent plongés dans l'obscurité la plus complète.

— On ralluma ; mais lorsque la clarté revint, que vit-on ?

O confusion ! De la bouche de Georges de P... un fil de parmesan, un fil long, long, partait et allait se terminer à la mienne.

Profitant des ténèbres, nous nous étions embrassés...

Stupeur de la société et colère de nos parents ; quant à nous, nous étions écarlates au dernier point.

Cependant chacun se contint et le repas se termina sans autre incident.

Toute la nuit, je fus dans des transes mortelles, et le lendemain je n'osais sortir de ma chambre, lorsque vers onze heures, mes yeux se refusaient à le croire, je vis le baron de P... se diriger vers le château, et une demi-heure après en sortir avec mon père à qui j'entendis qu'il disait :

— « Eh bien ! voisin, affaire conclue, ne faisons plus souffrir ces pauvres-amoureux. »

Le scandale avait été trop public et cette fois enfin on nous avait pris au sérieux.

Voilà, mes enfants, comment j'épousai feu votre grand-père.

Allons, Gaston, allons, Marcelle, un peu de courage, un peu de patience surtout, attendez le hasard, attendez le coup de vent... attendez... le parmesan !...

FÉDÉRIC BERTHOLD.

### A propos des élections prochaines.

On nous écrit de Prilly :

Monsieur le rédacteur,

Depuis quelque temps, j'entends dire un peu partout, à Lausanne, où je me rends chaque samedi pour mes affaires, que la municipalité de cette ville sera complètement renouvelée et que, doré et déjà, ces messieurs peuvent préparer leur sac. Un journal ne s'est d'ailleurs pas fait faute de le publier.

Eh bien, je me demande si les Lausannois sont bien dans le vrai, car on sait qu'en matière administrative on perd souvent au change, témoin la petite histoire qui va suivre et qui m'a été racontée par un bon vieux de mon village :

On jado, mà y'a dza on bocon grantenet, la municipalité de Prehly avai été racliâie.

Ne sé pas que y'avai z'u, mà tantia que vegniront lè vôtès, diabe lo ion que restà. Lo syndico, lè municipaux, lo greffier et mèma-meint lo sergent, tot fut tsandzi.

Lo grandzi dào tsaté, qu'avai amoudià po chix ans et qu'avai onco trài z'ans à fèrè, sè peinsa : « Faut pardiè profità dè cein que sont, ti novès po lào demandà dè mè rabattrè oquie. Su pas d'obedià dè lào derè por qui iè vôtà, et suivant la bianna que l'aront, sont dein lo cas dè mè cein accordà, que cein m'àodrài rudo bin. »

On dzo que clia novalla municipalité avai 'na tenablia, lo grandzi dào tsaté l'ài va et lào fà : — Bravo messieux, vigno verre vers vo se vo z'arià la bontà dè mè rabattrè oquie su m'n'amodiachon, kà y'è onna ruda corda à teri avouè mè dozè z'einfants et vo farià que onna bouna akchon dè mè rogni oquie.

— Eh bin, que mè dit lo syndiquo, vo faut sailli on momeint que devant et ne devezèrèint dè l'affèrè.

Quand fut frou, la municipalité sè peinsa que lo grandzi avai misà li-mèmo lo domaino dào tsaté, qu'appartint dont à la coumouna, ne faillà rein tsandzi ài condechons. Et lo firont reintrà.

— Vaidè-vo, se lài fà lo syndico, ne sein bin fàtzi, mà nia pas moian dè rabattrè, kà lè vo qu'ài misà et foudràl assemblia lo consèt géneral, et sarai bin on hazard se voudront ourè parlà dè vo baissl.

— Eh bin bondzo, messieux, que fe lo grandzi ein traiseint son bounet et ein s'ein alleint, que lo bon Dieu vo mantigné grand teimps municipaux !

— Et porquie ditè-vo cein ?

— Pace que plie vo tzaindzi, plie crouio vo z'ètes !

### Affreuse séquestration.

Sous ce titre émouvant, l'*Echo de Paris* de dimanche dernier publie la communication suivante :

Je reçois à l'instant la lettre que voici :

Monsieur,

Permettez-moi de faire appel à votre obligeance pour porter à la connaissance du public l'effroyable injustice dont nous sommes victimes, plusieurs de mes concitoyens et moi.

Avant-hier, je prenais le train à la gare de Vindrac, lorsqu'un huissier se présenta, porteur d'un jugement de saisie provisoirement exécutoire. La Compagnie n'ayant pas payé la somme de 35 francs à un sieur A..., le sieur A... saisissait le matériel, afin de le faire vendre aux enchères.

Et, tandis que nous attendions le départ du train, ignorants de ce détail, le perfide huissier apposait les scellés sur les portières, les pistons de la machine, et constituait le chef de gare gardien du séquestre.

Un employé du chemin de fer vint nous avertir, mais trop tard, de la situation qui nous était faite. Vous savez que le bris des scellés est un cas de travaux forcés ; en outre, le chef de gare, gardien de la saisie, s'opposait à ce que les voyageurs quittassent leurs compartiments.

Nous sommés donc, depuis trois jours, emprisonnés dans nos wagons ; ceux qui peuvent recevoir de la nourriture par la portière ne sont pas trop à plaindre. Mais moi, j'avais eu l'imprudence de fermer les carreaux et les scellés sont apposés sur ces carreaux ; défense de les ouvrir, jusqu'ici, j'ai pu me nourrir un peu en buvant l'huile du quinquet ; mais je suis à bout de vivres et la faim commence à me torturer.

On nous fait espérer la liberté prochaine, mais avec les lenteurs de la justice, qui peut dire quand nous serons délivrés ? Et puis, supposez que la Compagnie ne veuille pas céder, qu'elle laisse vendre le train, avec son contenu, serons-nous vendus comme esclaves, ou comme viande de boucherie ? Cette alternative n'a rien de rassurant ; n'est-il pas odieux de penser qu'au dix-neuvième siècle on autorise à vendre à l'encaissement de libres citoyens ? Sommes-nous revenus au temps de Verrès ?

N'importe ; tout, plutôt, que la mort lente par la faim, mort qui nous menace. J'ai pu vous écrire ce mot et le glisser sous la portière. Venez à notre secours, sinon c'est fait de nous.

Signature illisible.

Dire que nous en sommes là, après trente années de République ! Triste, triste !...

BILL SHARP.

### Bonum vinum.

Sous ce titre, *Le Voleur* raconte une charmante petite histoire de laquelle nous détachons ce qui suit :

Le siège épiscopal de... venait d'être pourvu d'un nouveau titulaire, et, selon l'usage, le prélat récemment intronisé effectuait ses visites pastorales dans toute l'étendue de son diocèse, afin de faire connaissance avec ses divers curés et leurs ouailles. Lorsqu'il visita la paroisse de l'abbé Antoine, l'évêque fit à celui-ci l'honneur de partager son dîner.

Le vieux curé traita son supérieur aussi magnifiquement qu'il le put ; il sortit de sa cave, en son honneur, nombre de poudreuses bouteilles remplies des vins des meilleurs récoltes du pays. Et l'abbé Antoine possédait la quantité et la variété, car, chaque année, il avait l'habitude de conserver un certain nombre de bouteilles qu'il laissait vieillir. — moins, il est vrai, pour sa consommation personnelle que pour le soulagement des malades dont il était la Providence.

Monseigneur, enchanté de la réception que